



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER DF3 DEPARTEMENTALE 3 SENIORS FEMININS

ARTICLE 1 – PHASE REGULIERE

Les équipes sont réparties en 4 poules de 12 équipes disputant des rencontres aller-retour entre le 21/09/2024 et le 04/05/2025.

En cas de journée remise pour cause d'intempéries, les dates de rattrapage sont fixées au :

- 21 – 22 décembre 2024
- 22 – 23 Février 2025
- 19 – 20 Avril 2025

Toutes les rencontres, éventuellement prévues à ces dates, devront être programmées à une autre date. Aucune rencontre ne peut être programmée après la dernière journée de championnat.

Les règles de participation au championnat sont rappelées en annexe de ce règlement.

ARTICLE 2 – PHASE FINALE

Aucune dérogation n'est possible pour ces phases finales, le jour et l'horaire sont fixés par la Commission Sportive Départementale Seniors.

Les 1^{ers} des poules A, B, C, D sont qualifiées pour la phase finale.

Pour déterminer les ½ finales, les 1^{ers} sont classés de 1 à 4 suivant "le quotient FIBA sur la totalité des matchs de la saison (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)".

½ Finales aller	4 contre 1 et 3 contre 2
½ Finales retour	1 contre 4 et 2 contre 3

Dates des phases finales :

½ finales Aller : 17 ou 18 mai 2025

½ finales Retour : 24 ou 25 mai 2025

Les vainqueurs des ½ finales se rencontreront lors d'une finale qui aura lieu le week-end des 7 et 8 juin 2025.

A) CONDITIONS DE QUALIFICATION

Une équipe est vainqueur d'une ½ finale ou d'un match de barrage lorsqu'elle obtient le meilleur score total sur l'ensemble des deux rencontres, aller et retour. Il ne peut donc pas y avoir de prolongations lors du match aller mais il peut y en avoir sur le match retour, même si le score n'est pas nul à la fin de celui-ci.



Plus haut, Plus fort, Plus sport !

Commission Sportive Seniors

Exemple 1 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 70 – 70 => pas de prolongations.
Match retour, Equipe B – Equipe A => 75 – 72 => Equipe B qualifiée.

Exemple 2 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 72 – 74
Match retour, Equipe B – Equipe A => 85 – 87 => Prolongation
Fin de prolongation : 92 – 92 => Equipe B qualifiée.

B) CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX PHASES FINALES

- Une joueuse non brûlée, licenciée et qualifiée avant le début de saison, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat d'un NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* sur la totalité de la saison.
- Une joueuse non brûlée, licenciée et qualifiée en cours de saison, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat de NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* jouées à partir de sa date de qualification.

* « environ les 2/3 des rencontres » :

- pour une poule de 12 équipes cela équivaut à 14 rencontres jouées (sur 22), pour le point a).
- pour une poule de 11 équipes cela équivaut à 13 rencontres jouées (sur 20), pour le point a).
- pour une poule de 10 équipes cela équivaut à 12 rencontres jouées (sur 18), pour le point a).
- pour une poule de 9 équipes cela équivaut à 10 rencontres jouées (sur 16), pour le point a).
- pour une poule de 8 équipes cela équivaut à 9 rencontres jouées (sur 14), pour le point a).

Pour le point b), la Commission Sportive Départementale Seniors calculera, selon la date de qualification, le nombre de rencontres qu'une joueuse qualifiée en cours de saison doit avoir joué pour participer à la phase finale.

Les règles a) et b) s'appliquent également aux cadettes et U20 surclassées.

Exemple : une cadette qui aurait joué au moins une rencontre en RF3, ne pourrait participer aux phases finales DF3 que si elle a joué environ 2/3 des rencontres.

Le nombre de participations peut être connu dans l'édition FBI, module Edition, gestion des éditions, choisir module : compétitions et édition : liste brûlage. Une colonne « nombre participation » est présente. En cas de doute n'hésitez pas à contacter la Commission Sportive Départementales Seniors.

C) TITRE DE CHAMPION DEPARTEMENTAL

Le titre de champion départemental DF3 est attribué au vainqueur de la finale départementale et remportera le trophée **Roselyne COQUEREL**.

ARTICLE 3 – MONTEES ET DESCENTES

A) ACCESSION EN DF2

Il y a 8 montées en *DEPARTEMENTALE 2*.

Les équipes classées 1^{ères} et 2^{èmes} des poules A, B, C, D accèderont au championnat *DEPARTEMENTALE 2*.



Plus haut, Plus fort, Plus sport !

Commission Sportive Seniors

Les montées éventuelles se feront au quotient FIBA. Aucune équipe classée au-delà de la 4^{ème} place de sa poule ne pourra prétendre à une montée éventuelle.

Peu avant la fin de la saison, les équipes encore en position de monter seront consultées pour connaître leur volonté de monter ou non. Si un club signale son intention de ne pas monter son équipe ne pourra pas participer aux phases finales et ça sera l'équipe suivante dans l'ordre d'accession qui prendra sa place.

B) RELEGATION EN DF3

N'ayant pas de niveau inférieur dans cette catégorie, il n'y a pas de descentes dans cette division.

ANNEXES

	Règles de participation DF3		
	REGLES DE PARTICIPATION	Nombre de joueurs autorisés	Domicile
		Extérieur	5 minimum / 10 maximum
	Types de licences autorisées (Nb maximum)	1C, OCT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) ou 1 CASTCTC, 2C ou 2CAST (hors CTC) ou 2CASTCTC	3 maximum
		ASP	0
		0C ou 0CASTCTC	Sans limite
	Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite
		Vert	Sans limite
		Jaune (JH ou JN)	Sans limite
		Orange (OH ou ON)	Sans limite
<u>HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u>	Samedi à 18h30		
<u>TEMPS DE JEU</u>	4 x 10 mn avec arrêt – prolongations : 5 mn (autant de fois que nécessaire) Intervalles : 2min entre le 1 ^{er} et 2 ^{ème} QT et entre le 3 ^{ème} et 4 ^{ème} QT Mi-temps de 10min entre le 2 ^{ème} et 3 ^{ème} QT		
<u>OBLIGATIONS SPORTIVES</u>	L'équipe devra avoir une équipe réserve ou une équipe de jeunes.		